

Premiers résultats des Cap emploi 2016*



180 759
personnes et
106 143
employeurs privés et publics
en accompagnement
au 31 décembre 2016

Les PREMIÈRES TENDANCES se traduisent par :

Une très bonne appropriation et un fort déploiement des dispositifs de la politique publique de l'emploi :

- ▶ **28 764** Conseils en Évolution Professionnelle (CEP) délivrés
- ▶ **12 504** Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) (+30% vs 2015) dont 17% ont abouti à la signature d'un contrat dans l'entreprise.
- ▶ **4 002** contrats en alternance signés en 2016 dont :
 - 2 743 contrats de professionnalisation
 - 1 259 contrats d'apprentissage
- ▶ **24 120** Contrats Unique d'Insertion prescrits et mobilisés par les Cap emploi :
- 18 561 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)
- 4 445 Contrats Initiative Emploi (CUI-CIE)
- 1 114 emplois d'avenir

Une forte mobilisation des dispositifs de formation dans le cadre du plan «500 000» pour les personnes accompagnées par les Cap emploi

- ▶ Une hausse de **27%** des entrées en formation diplômante, certifiante ou qualifiante vs 2015 avec **23 516** formations mises en oeuvre
- ▶ **1 306** Comptes Personnels de Formation (CPF) mobilisés

Un renforcement de l'accompagnement sur le recrutement en direction des employeurs

- ▶ **90 845** entreprises privées et **15 298** employeurs publics en accompagnement au 31 décembre 2016
- ▶ **42 845** offres d'emploi recueillies et traitées par les Cap emploi
- ▶ **81 200** employeurs ont bénéficié du service appui au recrutement d'une personne handicapée. (+5% vs 2015)

Les résultats en témoignent :

- ▶ **81 328** placements réalisés, + **2,7%** vs 2015

Une hausse qui touche essentiellement les placements durables avec 63% de contrats d'une durée supérieure ou égale à 6 mois dans la part totale des placements.

Une bonne **SATISFACTION** des personnes accompagnées par les Cap emploi*

71%

de satisfaction globale

86%

de satisfaction sur la qualité des échanges avec le conseiller Cap emploi

82%

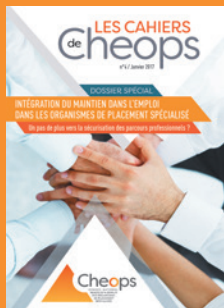
de satisfaction sur les services proposés

* Enquête Pôle emploi décembre 2015 sur 16 545 personnes interrogées

Perspectives : **INTÉGRATION DU MAINTIEN** dans les missions des OPS dénommés Cap emploi.

La loi travail de 2016 conforte le positionnement des Cap emploi comme interlocuteur privilégié sur la question handicap et emploi par l'intégration du maintien dans les missions des OPS. La mise en application de l'article 101 de la loi travail est prévue au 1^{er} janvier 2018. 2017 sera donc tournée vers la préparation de l'offre de services renouvelée des OPS. Le réseau pourra s'appuyer sur les compétences et savoir-faire acquis en la matière par 70% des associations gestionnaires des Cap emploi porteuses de l'**offre de services SAMETH** (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés) et ceci en complète synergie. Les Cap emploi auront également à prendre leur place et à jouer pleinement leur rôle dans le **dispositif emploi accompagné**.

ACTUS



RETROUVEZ « LES CAHIERS DE CHEOPS »,

sur le thème du **renforcement de la sécurisation des parcours professionnels** par l'intégration du maintien dans l'emploi dans l'offre de services des OPS, Cap emploi.

ACTUS

Sortie du rapport d'activité **CHEOPS 2016 en Mai 2017.**

Retrouvez les résultats, expertise et perspectives du réseau.

Nous contacter : cheops@cheops-ops.org

Nouveau : Retrouvez nous sur la page  Cheops et sur le compte  Cheops